

NAO locale : épreuve de rattrapage ?

Le 18 janvier débutera la première réunion de négociations salariales au niveau de la CERA. Les salariés de la CERA sont dans l'attente de mesures fortes pour compenser leur pouvoir d'achat bien entamé depuis 2 ans ! Et ce n'est pas le faible taux de revalorisation accordé par BPCE au 1er janvier 2024 qui changera ce constat. Nous rappelons ci-dessous la raisons qui ont amené le SU-UNSA à ne pas signer un accord minimaliste.

En décembre dernier, le Syndicat Unifié-Unsa n'a pas signé l'accord salarial national pour les raisons suivantes :

- ⇒ 4 réunions, pour aboutir à une augmentation de 1 euro net par jour pour les salaires les plus modestes et de 1,50 € pour la majorité des salariés de la branche Caisse d'Épargne, lorsque le Syndicat Unifié-Unsa revendiquait une augmentation de 2 400 euros pour tous, soit 5 euros par jour.
- ⇒ Notre revendication visait à rattraper l'inflation avec une attention particulière pour les plus bas salaires.
- ⇒ Les retards s'additionnent. En 2022, l'augmentation de 2,8% (contre 5,2% d'inflation-Insee), même assortie d'une prime pour le partage de la valeur (PPV), n'a pas compensé l'explosion des coûts de l'énergie et de l'alimentaire notamment. En 2023, même si l'inflation a légèrement ralenti, sa progression (3,5% fin novembre-Insee), les salariés continuent à voir leur pouvoir d'achat se dégrader.
- ⇒ « Les équipes commerciales et les fonctions support ont fait un excellent travail dans cette période de crise » a déclaré le président du directoire de BPCE, Nicolas Namias. Pourtant, aucune reconnaissance financière !
- ⇒ Certains établissements, Crédit Mutuel en tête, ont compris l'importance d'une politique de rémunération motivante et volontariste.

Malgré les affirmations de certains, justifiant leur signature en prétextant avoir fait gagner aux salariés 4,5% sur deux ans, **pour le SU-UNSA le compte n'y est pas !** Car sur la même période l'inflation cumulée avoisine les 9%, donc c'est bien 1550 € en moyenne que les salariés ont perdu de pouvoir d'achat. Pour rappel, les primes ne sont pas pérennes !

Les salariés de la CERA, eux, l'ont bien compris ! Ils attendent maintenant un vrai complément salarial pour rattraper les « pertes » cumulées ces dernières années et valoriser leur travail. 🤔

Le SU-UNSA compte bien peser sur les négociations pour défendre le pouvoir d'achat de tous les salariés !



Calculez votre perte de pouvoir d'achat en cliquant sur la calculatrice



OU

RDV sur CULTURE NET/
MON ENTREPRISE/VIE SOCIALE/OS/SU-UNSA

#NosviesdEcureuilméritentmieuxqueça !

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ Tél. perso (facultatif) :

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____ Temps de travail (%) :

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.